

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 17 - 19 mai 2000

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2000/6-A/2

19 avril 2000

ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT— PÉROU 6240.00

Promotion du développement durable dans les petits bassins versants des Andes

Nombre de bénéficiaires 115 490

Durée du projet Cinq ans

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	14 112 501
Coût total des produits alimentaires	8 238 150
Coût total pour le gouvernement	18 825 350
Coût total du projet	32 937 851

RÉSUMÉ

L'élaboration du présent projet fait suite aux conclusions et recommandations formulées par la mission d'évaluation qui s'est rendue en octobre-novembre 1999 sur les sites des trois projets de développement en cours au Pérou. Ce nouveau projet intègre des activités menées au titre des projets PER 2341 et PER 5162, avec les modifications ci-après: a) concentration du projet dans les trois départements les plus pauvres—Apurímac, Ayacucho et Huancavelica—qui sont aussi ceux qui ont été le plus touchés par la violence; b) application uniformisée de l'approche axée sur les petits bassins versants; c) modification des activités fondamentales de conservation des sols et de gestion des eaux afin de résoudre le problème du surpâturage, qui est la principale cause de dégradation des ressources; et d) réorientation des activités de promotion des groupes ayant des activités rémunératrices et des micro-entreprises, en mettant l'accent sur la constitution de l'épargne, "l'apprentissage actif" en matière de développement du commerce et de crédit, et la participation des ONG et des institutions spécialisées à l'administration de ces tâches. Les participants au projet sont répartis dans 547 villages situés dans 32 petits bassins versants dans les trois départements visés. Ils représentent en tout 115 490 personnes (73 450 femmes et 42 040 hommes). Les participants aux activités vivres-contre-travail (VCT) devraient recevoir en moyenne 137 rations familiales par an. Le projet a été conçu dans le but de contribuer au développement socio-économique durable des habitants des bassins versants des régions montagneuses des Andes, par le biais de l'accroissement de la sécurité alimentaire, des revenus et du capital humain des familles d'exploitants. Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent projet porte sur les objectifs 2 (permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation), 3 (permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver) et 5 (permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables). Le projet prévoit un financement considérable du gouvernement, par le biais des partenaires d'exécution et des institutions de financement publiques, qui atteindra 59 pour cent du coût total du projet.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Amérique latine et Caraïbes (OLC): Francisco Roque Castro tel.: 00505-2663937

Attaché de liaison principal, OLC: Mme R.I. Antolin tel.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2645).



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FONCODES	Fonds national de compensation et de développement social
GTZ	L'office allemand de la coopération technique
INFES	Institut national des établissements d'enseignement et de santé
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRONAA	Programme national d'aide alimentaire
PRONAMACHCS	Projet national de gestion des bassins versants et de conservation des sols
SECTI	<i>Secretaría Ejecutiva de Coordinación Técnica Internacional del Consejo de Ministros de la Presidencia</i>
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Vivres-contre-travail



ANALYSE DES PROBLEMES

1. Après une période de stagnation dans les années 1980, le Gouvernement péruvien s'est attaqué en août 1990 à la grave crise économique et sociale que traversait le pays en mettant en oeuvre un programme rigoureux d'ajustement structurel. Ce programme a eu pour effet une baisse de l'inflation, une nette augmentation du produit intérieur brut (PIB) et une reconstitution des réserves en devises étrangères.
2. Les importations de produits alimentaires du Pérou représentent 26 pour cent des disponibilités vivrières totales du pays. Les importations commerciales sont assurées principalement par des minoteries. Le trésor national se charge d'importer l'aide alimentaire qui est distribuée par le biais de programmes humanitaires. Dans les zones extrêmement pauvres, où le présent projet sera exécuté, la consommation journalière ne dépasse pas 1 800 kcal par personne, soit environ 80 pour cent des besoins. La consommation de protéines par personne est inférieure à l'apport minimum requis, fixé à 62 par jour.
3. D'après la Banque mondiale, le PIB par habitant du Pérou était de 2 610 dollars E.-U. en 1997, mais en 1998 il a reculé de 1,4 pour cent. Selon les calculs de *L'Universidad del Pacífico*, entre janvier et septembre 1999, le PIB a encore baissé de 3,7 pour cent. Au niveau actuel, il est de 10 pour cent inférieur à celui de 1987. Dans les régions montagneuses des Andes, où les populations vivent dans le dénuement extrême, les revenus par habitant sont inférieurs à un dollar par jour.
4. Le PIB par habitant du Pérou se situe à 83 pour cent de la moyenne pour l'ensemble de la région Amérique latine et Caraïbes. Le pays est classé au 80ème rang des 174 pays mentionnés dans le rapport du PNUD sur le développement humain pour 1998.
5. En 1997, le Pérou comptait environ 12,3 millions de pauvres (sur une population totale de 25 millions), dont 3,6 millions vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté. Dans les villes, 35,3 pour cent de la population est touchée par la pauvreté; dans les zones rurales, le taux est de 64,7 pour cent. Les zones rurales situées dans les montagnes sont les plus touchées, avec un pourcentage pouvant atteindre jusqu'à 68,1 de pauvres.
6. Dans ces zones, 76 pour cent des analphabètes sont des femmes. Leur participation aux organismes communautaires est faible, malgré leur contribution importante à la production agricole.
7. Jusqu'à 30 pour cent des établissements préscolaires et primaires ont une infrastructure insuffisante et manquent notamment d'eau potable, de latrines et de logements pour les enseignants. Cette situation gêne, entre autres, les activités du PAM visant à fournir des micronutriments au titre du programme d'alimentation dans les écoles PER 4808.00, qui est mené dans la même zone géographique.
8. L'agriculture péruvienne n'offre guère de possibilité de développement. La superficie moyenne des terres arables est de 1,5 hectare par habitant, et la disponibilité en eau par habitant est limitée à 1 800 litres par an. Du fait de la forte érosion des sols et des phénomènes climatiques défavorables, la productivité dans les zones montagneuses des Andes n'atteint même pas 50 pour cent de la moyenne nationale. Le développement agricole doit passer obligatoirement par une gestion adéquate des sols et des eaux dans les Andes, où les cultures pluviales offrent les meilleures perspectives.
9. Les familles de petits exploitants qui vivent dans les petits bassins versants des zones montagneuses des Andes connaissent de nombreux problèmes, parmi lesquels un faible



développement économique et un degré élevé d'exclusion sociale¹, qui sont dus à l'insuffisance des disponibilités de vivres produits localement, aux faibles revenus, à la mauvaise utilisation des ressources humaines, en particulier des femmes, et au faible niveau de planification participative et stratégique.

10. Ces problèmes, qui sont directement liés à la situation des petits bassins versants des zones montagneuses des Andes, entraînent l'insécurité alimentaire, la pauvreté structurelle, de moindres possibilités de développement pour les femmes et les enfants et la migration saisonnière des hommes en quête de revenus.
11. Les petits bassins versants dans lesquels la mission s'est rendue en janvier 2000 donnaient des signes de dégradation écologique rapide en raison de la sécheresse cyclique (El Niño), du surpâturage et de l'assèchement des eaux des lacs, des puits et des sources d'eau d'irrigation. La mission a constaté que la population souffre d'insécurité alimentaire. Dans la vaste majorité des cas, la production agricole ne parvient pas à fournir de la nourriture en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins. Dans la plupart des petits bassins versants, la superficie cultivable pour un ménage moyen composé de 5,5 membres ne dépasse pas un à 3 hectare.
12. D'après différentes sources² et les renseignements recueillis par la mission, le revenu brut moyen de chaque famille bénéficiaire, y compris celui tiré des ventes et consacré à la consommation familiale, est de 540 dollars par an, soit un revenu brut mensuel de 45 dollars. On estime qu'entre 20 et 40 pour cent des petits exploitants travaillent en dehors de leur exploitation pendant deux ou trois mois de l'année, ce qui porte leur revenu annuel à environ 300 dollars. C'est alors que les femmes jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire de leur famille, en vendant des ouvrages artisanaux, des légumes et certains des animaux qu'elles élèvent (leur capital) pour couvrir une partie de leurs besoins.
13. Dans les petits bassins versants où la mission s'est rendue, la pénurie d'eau potable et d'eau pour la petite irrigation a été mentionnée à plusieurs reprises comme le principal problème, associée à l'absence d'un petit réseau routier facile d'accès pour réduire l'isolement. Les communautés ont également besoin d'une assistance technique en agriculture et de conseils en matière d'élevage. Les possibilités d'accéder à des services financiers sont nulles.
14. La mission a constaté, dans tous les petits bassins versants, la présence de jeunes femmes ayant un certain degré d'instruction et des aptitudes à diriger, ce qui laisse présager une ressource de développement potentiellement élevée.
15. Certaines ONG et institutions gouvernementales travaillent dans un certain nombre de communautés depuis 1993. Dans la plupart des cas, toutefois, elles ont entrepris des activités très spécifiques qui n'étaient pas liées aux besoins de la population, et qui ne sont donc pas viables.

AIDE ANTERIEURE DU PAM

16. Le portefeuille actuel du PAM comprend trois projets d'une valeur de 46,7 millions, exécutés dans différentes zones géographiques de la zone montagneuse des Andes (Sierra)

¹ Pour plus de détails, voir l'arbre des problèmes à l'annexe III.

² Analyses et planification participative effectuées dans plusieurs petits bassins versants par le PRONAMACHCS/Banque mondiale/Japon.



et dont l'achèvement est prévu d'ici août 2000. Il s'agit des projets PER 2341.02, Aide alimentaire aux groupements féminins en vue de la création de micro-entreprises, PER 4808, Aide alimentaire aux élèves des établissements préscolaires et primaires des zones rurales; et PER 5162, Restauration écologique des petits bassins versants des Andes.

17. Ces projets visent à renforcer les groupements d'exploitantes, à rehausser le statut social des femmes, leur capacités et leur participation et à contribuer à la production de revenus (PER 2341.02); à lutter contre la faim, à réduire l'incidence de l'anémie et à contribuer à améliorer les facultés d'apprentissage des élèves des établissements préscolaires et primaires des zones rurales (PER 4808); et à encourager la participation des petits exploitants pauvres aux travaux de remise en état, de gestion des eaux et d'aménagement des terres, ce qui permettra la constitution de groupes mieux organisés, accroîtra les disponibilités de nourriture et suscitera une prise de conscience des problèmes écologiques touchant les bassins versants (PER 5162).
18. La mission d'évaluation du PAM effectuée en octobre-novembre 1999 a été d'avis que le ciblage du projet par district pouvait être revu afin de répondre aux objectifs du Plan national pour la nutrition et l'alimentation 1998-2000. Le PAM pouvait, dans le cadre du projet, répondre à certaines des priorités du gouvernement et à ses plans visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté rurale. La mission a conseillé de poursuivre l'aide du PAM, tout en suggérant de reformuler la conception et le cadre d'exécution des projets. Par exemple, s'agissant du projet PER 2341, la mission a estimé que le programme concernant la création de micro-entreprises par les femmes devrait se concentrer de façon plus réaliste sur la production de revenus dans la première phase et lier cette activité à la constitution d'épargne. D'après la mission, les micro-entreprises engagées dans la transformation agricole (meunerie, boulangerie), devraient être renforcées à partir des expériences positives. Les réalisations du projet PER 5162, notamment l'amélioration des sols, l'augmentation de la production vivrière et l'amélioration du régime alimentaire des bénéficiaires, devraient être développées. La mission a également recommandé au PAM de concevoir un programme-cadre pour la poursuite des activités menées au titre de ces trois projets, qui se concentrerait sur les trois départements les plus pauvres du pays, à savoir Apurímac, Ayacucho et Huancavelica.
19. D'après les recommandations de la mission d'évaluation, la nouvelle approche intégrée devrait comprendre deux phases. La première phase concernerait les activités actuellement menées au titre des projets PER 5162 et PER 2341, tandis que les activités menées au titre du projet PER 4808 seraient incorporées dans la deuxième phase. Le projet proposé (Pérou 6240.00) tient compte de ces recommandations.

OBJECTIFS DU PROJET ET RESULTATS ESCOMPTES³

Objectif à long terme

20. L'objectif à long terme du projet est de contribuer au développement socio-économique durable de la population qui vit dans les petits bassins versants des zones montagneuses des Andes, par le biais de l'utilisation efficiente des ressources naturelles et la mise en valeur du capital humain.

³ Pour plus de détails, voir le Cadre logique du projet à l'annexe IV.



Objectifs immédiats

Objectif 1

21. Le premier objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire des familles de petits exploitants qui vivent dans la zone du projet. Pour cela, toute une gamme d'activités seront entreprises dans le but de renverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles, ce qui permettra d'augmenter durablement la production vivrière.

Réalisations

22. Les activités seront menées par le Projet national de gestion des bassins versants et de conservation des sols (PRONAMACHCS), avec l'appui du Fonds national de compensation et de développement social (FONCODES) pour certains des investissements nécessaires. On envisage également de constituer de petites réserves semencières renouvelables, gérées par les participants. Les réalisations seront notamment les suivantes:
- introduction de la gestion et de la conservation intégrées des sols et des eaux dans 32 petits bassins versants, en particulier établissement de pépinières dans les bassins versants prioritaires afin d'obtenir des plants aux fins de protection de l'environnement et de production de bois de construction et de bois de feu;
 - développement de la micro-irrigation localisée par puit artésien, afin d'accroître la production vivrière destinée à la consommation humaine et la production de fourrage;
 - mise en place de mesures d'incitation pour la production de semences et de plants et pour l'élevage, aux fins d'accroître la production vivrière et de renforcer la gestion et la conservation des sols et des eaux;
 - introduction d'un service complémentaire durable d'assistance technique à l'agriculture, aussi bien public que privé;
 - constitution et gestion d'un fonds communautaire permettant d'introduire des techniques et d'accroître la production de cultures vivrières; et
 - réfection et entretien des routes d'accès menant aux zones de production et travaux de construction et autres permettant d'améliorer les services d'appui à la communauté.

Résultats escomptés

23. Les réalisations devraient avoir les effets ci-après:
- 9 200 femmes et 8 800 hommes bénéficiaires d'activités vivres-contre-travail;
 - augmentation de cinq à 25 pour cent de la production agricole et animale par habitant;
 - accroissement de cinq à 25 pour cent de l'accès à la nourriture;
 - rôle important des femmes au sein des comités chargés de la réception et de la distribution des vivres;
 - prise de conscience des femmes des rations auxquelles elles ont droit et de la manière de les utiliser dans leur foyer.

Objectif 2

24. Le deuxième objectif est de relever le niveau de revenus des familles de petits exploitants. Pour cela, on encouragera la constitution d'une épargne, les activités agricoles productrices de revenus et la création de micro-entreprises. Cet objectif, qui est étroitement



lié au premier, vise plus particulièrement les femmes; le but est non seulement d'accroître la production de nourriture pour le ménage, mais aussi de contribuer à relever durablement les revenus du ménage, de façon à ce que les hommes ne soient plus contraints de migrer chaque année en quête d'un travail non agricole.

Réalisations

25. Les activités seront menées par le Programme national d'aide alimentaire (PRONAA), avec l'appui d'ONG et d'institutions spécialisées. Le budget prévoit des fonds destinés à l'assistance technique. Les réalisations seront notamment les suivantes:
- a) fourniture d'une formation à la gestion et à l'administration des fonds renouvelables et promotion de l'épargne par l'établissement de groupements de 25 à 30 femmes (qui peuvent aussi comporter jusqu'à 10 pour cent d'hommes). Les bénéficiaires suivant une formation recevront des rations alimentaires. Une ONG ou autre institution spécialisée sera responsable de l'exécution de ces activités;
 - b) préparation d'une étude de faisabilité économique, comprenant une analyse du marché, sur les activités de production dont les femmes ont besoin et qui seront appuyées par le projet. Ces activités porteront sur la production agricole, la transformation et la commercialisation;
 - c) création de micro-entreprises agro-industrielles dotées d'une personnalité juridique. Ces micro-entreprises seront mises en place dans les zones qui ont un potentiel économique et qui disposent déjà de l'infrastructure de base nécessaire pour mener à bien des activités de production. Les femmes membres des groupements (et jusqu'à 10 pour cent d'hommes) bénéficieront des services financiers et autres ci-après:
 - i) épargne, prêts et suivi des prêts jusqu'à leur remboursement, dans le cadre d'une stratégie visant à offrir des services financiers durables (assurés par une ONG ou une institution spécialisée);
 - ii) assistance technique et formation à la création d'entreprise pour des durées variables, en fonction du type d'activité (assurées par des experts dans ce domaine recrutés par le PRONAA);
 - iii) appui à la commercialisation des produits des micro-entreprises par le biais d'institutions spécialisées.

Résultats escomptés

26. Les réalisations devraient avoir les effets ci-après:
- a) 3 200 femmes et 320 hommes répartis dans environ 107 groupements pour la constitution d'épargne et la gestion d'un fonds renouvelable;
 - b) 700 femmes et 70 hommes micro-entrepreneurs devenant membres de 70 micro-entreprises lucratives;
 - c) augmentation de cinq à 25 pour cent du revenu familial;
 - d) augmentation de 20 à 50 pour cent des besoins en main-d'oeuvre;
 - e) réduction de 10 à 30 pour cent de la migration saisonnière des hommes; et
 - f) augmentation de 30 pour cent de la contribution des femmes aux revenus du ménage.



Objectif 3

27. Le troisième objectif est d'accroître la participation des femmes aux activités du projet et aux structures de prise de décisions.

Réalisations

28. Les femmes, et certains hommes, auront la possibilité de participer aux activités ci-après:
- a) **Cours d'alphabétisation fonctionnelle (une fois par semaine).** Ces cours seront organisés par des agents d'alphabétisation du PRONAA.
 - b) **Formation exhaustive (deux à trois heures/semaine).** Cette formation, qui est destinée à intégrer les femmes dans la société et à leur donner une instruction civique, sera axée sur des questions liées à la santé, à la nutrition, à l'utilisation et la préparation des aliments, à la maîtrise de la fécondité et à la violence domestique. Elle sera assurée par des animatrices du PRONAA. On envisage des activités de formation des formateurs et d'élaboration de matériel pédagogique.

Résultats escomptés

29. Les réalisations devraient avoir les effets ci-après:
- a) formation de 4 000 femmes à leurs droits civiques, à la santé, à la nutrition, à la maîtrise de la fécondité et aux moyens de réagir à la violence domestique;
 - b) réduction de 20 pour cent du taux d'analphabétisme parmi les femmes;
 - c) augmentation de 50 pour cent du nombre de femmes participant aux tâches et organisations communautaires (au moins 30 pour cent des membres des comités de gestion du projet seront des femmes); et
 - d) au moins 25 pour cent des activités vivres-contre-travail destinées aux femmes et contrôlées par elles.

Objectif 4

30. Le quatrième objectif est d'améliorer les équipements scolaires des petits établissements, de façon à améliorer la fréquentation des écoles.

Réalisations

31. Les activités seront menées par le PRONAA, qui aura recours à des activités vivres-contre-travail, avec l'appui financier de l'Institut national des établissements d'enseignement et de santé (INFES). Les réalisations seront notamment les suivantes:
- a) remise en état et agrandissement des équipements scolaires des établissements existants;
 - b) fourniture aux établissements scolaires d'un système d'assainissement de base, d'équipements et d'eau potable.

Résultats escomptés

32. Cent cinquante à 250 écoles rurales où un seul enseignant assure plusieurs classes, écoles couvrant plusieurs classes et centres d'éveil seront dotés d'équipements scolaires adéquats et opérationnels et d'un système d'assainissement de base.



ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

33. L'aide alimentaire proposée répond aux priorités en matière de développement dont le Conseil d'administration a débattu à sa session annuelle de 1999. Ces priorités sont les suivantes: permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain par le biais de l'éducation et de la formation; permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver, et permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables.
34. Les vivres constituent un intrant d'un bon rapport coût-efficacité, qui permet aux bénéficiaires de se consacrer à la conservation des sols, à la production agricole, à la formation et à la remise en état des équipements scolaires. Une ration familiale prévue pour 5,5 membres comprendra 1 500 grammes de céréales, 200 grammes de divers types de haricots, 150 grammes de poisson séché/viande séchée et 75 grammes d'huile. Le même type de rations sera accordé aux bénéficiaires participant aux activités vivres-contre-travail qu'à ceux participant à des activités vivres-contre-formation, car le temps qu'ils y consacreront sera le même. La ration est compatible avec les habitudes alimentaires locales. La valeur commerciale de la ration familiale journalière est de 1,05 dollar, soit 40 pour cent du salaire journalier actuel dans la zone. Le coût pour le PAM s'élève à 0,91 dollar par ration.
35. Les femmes et les hommes qui bénéficient des activités d'alphabétisation, d'instruction civique, de création d'entreprise et d'assistance technique recevront des rations alimentaires pour les dédommager du temps consacré à la formation. Pour éviter toute dépendance, l'aide alimentaire ne sera pas poursuivie lorsque les micro-entreprises auront été effectivement mises en place.
36. Les femmes joueront un rôle prépondérant au sein des comités de distribution des produits alimentaires et seront informées de la quantité et de la qualité des vivres devant être livrés, ce qui contribuera directement à améliorer la sécurité alimentaire des ménages. Le contrôle de cette ressource importante permettra en outre aux femmes de renforcer leur place dans la société.
37. Le blé importé sera échangé sur la base de sa valeur contre des denrées alimentaires produites localement. Sur les 21 000 tonnes de vivres devant être distribués aux bénéficiaires, 18 874 tonnes (16 367 de riz, 872 de pois et 1 635 de viande séchée ou de poisson séché salé) seront achetées localement, tandis que 2 126 tonnes (1 308 de pois et 818 d'huile) seront importées par le PAM. Le coût c.a.f des trois produits devant être achetés sur place est estimé à 2 569 dollars la tonne (s'ils étaient importés, le coût s'élèverait à 2 685 dollars la tonne, coût f.o.b.). Le bureau de pays révisera tous les ans cette approche économique.
38. L'expérience du PAM au Pérou a montré l'efficacité des échanges de blé contre des produits alimentaires locaux, car l'achat de denrées locales produites à proximité des centres de distribution réduit les coûts de transport intérieur. L'achat de produits alimentaires locaux sert également à créer des débouchés dans les zones déprimées et à améliorer le pouvoir de négociation et les revenus des petits producteurs.



STRATEGIE DU PROJET

Stratégie d'exécution

39. Ce projet de développement intégré se fonde sur la mise en valeur des petits bassins versants, qui constitue la principale activité. Les composantes du projet comprennent la production agricole; la formation des femmes pour renforcer leur instruction civique, constituer une épargne et créer certaines micro-entreprises; et l'amélioration des équipements scolaires, y compris les systèmes d'assainissement de base.
40. Etant donné que l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) en est encore à ses balbutiements au Pérou, le ciblage a été déterminé conformément au Plan national pour la nutrition et l'alimentation 1998–2000, qui accorde la priorité aux localités les plus pauvres exposées à l'insécurité alimentaire. On a également tenu compte de la recommandation de la mission d'évaluation visant à ce que le PAM concentre ses efforts dans les zones rurales les plus pauvres des départements andins de Apurímac, Ayacucho et Huancavelica. Au niveau des petits bassins versants, le PRONAMACHCS a divisé les territoires, ce qui fait que certains bassins versants bénéficient du financement du Japon, d'autres de celui de la Banque mondiale et d'autres de celui du présent projet. Dans tous les cas, le PRONAMACHCS appliquera la méthodologie élaborée et mise à l'essai avec succès par le projet du PAM PER 5162. Le projet mènera ses activités dans la zone géographique des Andes comprenant 32 petits bassins versants répartis dans les départements de Apurímac, Ayacucho et Huancavelica. Les activités seront exécutées dans l'ensemble des 547 communautés et organisations de petits exploitants qui vivent dans ces petits bassins versants.
41. Les 32 petits bassins versants seront classés comme suit:
- Petits bassins versants A.* Il s'agit des petits bassins versants qui bénéficieront d'activités et d'investissements tels qu'ils seront entièrement couverts, sous tous les aspects, à la fin du projet. Chaque sous-unité locale du PRONAMACHCS mettra en oeuvre des activités pour un bassin versant de cette catégorie. On estime que sept petits bassins versants peuvent être classés ainsi. Les critères de sélection sont la zone dans laquelle ils sont situés, les possibilités d'accès, le degré de pauvreté dans la zone, le niveau de cohésion, leur organisation et la volonté des communautés locales et des organisations de petits exploitants de participer au projet.
 - Petits bassins versants B.* Il s'agit des petits bassins versants qui ne seront probablement pas entièrement couverts à la fin du projet, en raison de divers problèmes. Les activités menées viseront principalement à assurer une gamme complète de services aux communautés, dans les limites du budget alloué au projet. On estime qu'environ neuf petits bassins versants entrent dans cette catégorie.
 - Petits bassins versants C.* Ces petits bassins versants seront utilisés à des fins de démonstration. On estime qu'environ 16 petits bassins versants entrent dans cette catégorie.
42. Toutes les activités du projet seront menées de manière participative. Les bénéficiaires, hommes et femmes, prendront une part active à la réalisation des enquêtes de référence, à l'établissement des plans d'activité sur plusieurs années et au suivi et à l'évaluation. Ces activités seront axées sur la problématique hommes-femmes et feront appel à des instruments permettant de recueillir des données tant qualitatives que quantitatives. On mettra particulièrement l'accent sur la formation en vue de l'alphabétisation fonctionnelle et sur les questions liées à la santé et à la nutrition.



43. Les activités du projet ne démarreront qu'une fois les diagnostics participatifs achevés, ainsi que les enquêtes de référence et la planification sur plusieurs années pour les petits bassins versants. Le système de suivi et d'évaluation sera également mis en place avant le commencement du projet, ainsi que des indicateurs permettant de mettre en évidence les effets du projet sur la vie des bénéficiaires.

Logistique de l'aide alimentaire

44. Le PRONAA sera chargé du dédouanement et du transport intérieur, jusqu'aux magasins centraux et régionaux, des vivres devant être distribués directement, et sera aussi responsable de la vente de blé, en vrac ou en échange d'autres produits. Les produits locaux seront achetés principalement auprès des organisations de petits exploitants. Une distribution alimentaire secondaire sera organisée pour les bénéficiaires. Les denrées du PAM seront expédiées tous les ans sur la base des besoins fixés dans les plans de travail.

Fonds dégagés

45. Les fonds dégagés de la vente des produits fournis par le PAM seront déposés sur un compte d'épargne rémunéré, libellé en dollars des Etats-Unis; ce compte sera géré par le PAM par le biais d'un système de fonds fiduciaire jusqu'à ce qu'il puisse servir à l'achat de denrées alimentaires locales destinées à être distribuées.
46. Un fonds de crédit sera mis en place (grâce au solde des fonds du gouvernement disponibles à la fin du projet PER 2341.02); il servira à développer les groupements engagés dans des activités rémunératrices et la création de micro-entreprises. Ce fonds sera administré par une ou plusieurs institutions financières spécialisées, choisies de commun accord par le PRONAA et le PAM.

Mécanismes institutionnels

47. Un comité de planification et de gestion des petits bassins versants sera mis en place, qui représentera l'ensemble des communautés et des organisations de petits exploitants de la zone qui ont signé un contrat pour participer au projet. Avec l'appui du PRONAMACHCS et du PRONAA, ce comité élaborera son plan stratégique et son plan d'opérations annuel. A partir de ce dernier, d'autres entités—telles que l'INFES et le FONCODES—seront sollicitées pour des contributions spécifiques, en fonction de leurs exigences eu égard à l'élaboration de profils de projet. Le plan d'opérations fera partie des plans stratégiques annuels des districts où se trouvent les petits bassins versants.
48. Des comités départementaux de coordination seront constitués au niveau décentralisé, avec la participation du directeur départemental du PRONAMACHCS, du responsable de chaque unité gouvernementale dans la zone d'exécution du projet et du responsable des unités opérationnelles du PRONAA. Des représentants du FONCODES, de l'INFES, du Ministère de l'éducation, des ONG oeuvrant dans la zone et, si nécessaire, des autorités locales, seront également invités à participer.
49. Au niveau national, le Secrétariat de coordination, constitué du PRONAA, du PRONAMACHCS et du PAM, examinera lors de réunions mensuelles les questions opérationnelles présentant un intérêt commun, y compris les activités menées conjointement avec d'autres institutions et dans le cadre d'alliances stratégiques; le Secrétariat fournira en outre tout le soutien nécessaire pour assurer la bonne exécution du projet.
50. La *Secretaría Ejecutiva de Coordinación Técnica Internacional del Consejo de Ministros de la Presidencia* (SECTI) sera chargée de la coordination des questions de



politique générale intéressant le projet; elle se réunira tous les six mois et à l'occasion de réunions *ad hoc* avec des représentants du Ministère de l'agriculture, du Ministère pour la promotion des femmes et du développement humain, du PRONAA, du PRONAMACHCS et du PAM.

51. Le projet sera exécuté par le PRONAMACHCS et le PRONAA. Le PRONAA sera chargé de mettre en oeuvre les composantes suivantes: instruction civique, développement de l'épargne et des micro-entreprises et équipements scolaires. Le PRONAMACHCS assurera la mise en oeuvre des activités relevant de la composante production agricole. Leurs responsabilités respectives seront clairement définies dans le manuel des opérations qui sera élaboré avant le démarrage des activités du projet.

Retrait progressif de l'aide

52. Dans ces zones pauvres et isolées, qui pendant une décennie n'ont pas bénéficié d'investissement en capital du fait du terrorisme, le processus de développement prendra probablement beaucoup de temps. Dès que l'on sera parvenu à la durabilité prévue pour les petits bassins versants les plus nécessiteux (catégorie A), le programme pourra se consacrer aux autres petits bassins versants ayant besoin d'une aide. Pour les catégories B et C, on évaluera tous les ans les progrès accomplis et la conception participative du plan de travail pour l'année à venir.

BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

Ciblage

53. La population visée par le projet représentera au total 20 500 ménages, soit 115 490 personnes touchées par l'insécurité alimentaire. Cette population sera choisie en fonction de "niveaux de pauvreté" dans les bassins versants. La plupart des bénéficiaires pratiquent l'agriculture pluviale sur des parcelles de un à trois hectare, aux sols extrêmement pauvres et peu productifs, pour lesquelles ils ne détiennent aucun titre de propriété officiel.
54. Les bénéficiaires directs de cette composante seront environ 18 000 familles, qui recevront des vivres-contre-travail au cours de l'exécution du projet.
55. Les rations vivres-contre-travail seront distribuées à environ 9 200 femmes et 8 800 hommes en échange de leur labeur; cela représente 9 844 256 rations au total, soit 137 rations familiales par bénéficiaire et par an pendant quatre ans, d'une valeur commerciale de 144 dollars par an. La population a indiqué à la mission les activités prioritaires nécessaires sur cinq ans, qui s'accompagneront de la distribution, au total, de 10 902 736 rations alimentaires.
56. Les bénéficiaires ont également contribué à la conception de l'aide technique et financière qui leur permettra d'améliorer leur sécurité alimentaire et de relever les revenus du ménage, par le biais de la conservation des sols, de la micro-irrigation, de la remise en état des parcours, du redressement de l'élevage et de la gestion d'environ 100 000 hectares et l'exploitation de 15 000 hectares de diverses cultures vivrières.
57. Une formation sera dispensée à 205 animateurs techniques communautaires, qui recevront chacun 300 rations alimentaires par an, pour les inciter à fournir des services d'assistance technique et de vulgarisation agricole aux petits exploitants.



58. La composante équipements scolaires du projet se verra allouée des vivres-contre-travail pour 2 500 personnes, dont 1 200 femmes et 1 300 hommes. L'amélioration des installations profitera aux personnes qui vivent dans les zones d'exécution du projet. On estime qu'approximativement 7 500 enfants bénéficieront des activités au cours des cinq années pendant lesquelles 250 établissements préscolaires et primaires seront remis en état, agrandis et dotés de nouveaux systèmes d'assainissement.

Effets escomptés du projet sur les femmes

59. La participation plus large des femmes à la gestion efficiente et efficace du programme vivres-contre-travail constituera un avantage supplémentaire, qui complétera les autres activités.
60. Des cours d'alphabétisation fonctionnelle seront dispensés à 4 000 femmes illettrées ou semi-illettrées dans la zone du projet. A la demande de certains hommes vivant dans les petits bassins versants extrêmement pauvres, environ 400 d'entre eux devraient aussi bénéficier des cours d'alphabétisation. Ces cours hebdomadaires seront assurés par une vingtaine d'animatrices rurales formées par le Ministère pour la promotion des femmes et du développement humain. Le gouvernement versera aux animatrices rurales une prime mensuelle de 70 dollars; elles bénéficieront d'ateliers de formation, de matériel spécialisé, et de la supervision et du soutien technique du personnel du PRONAA. Les bénéficiaires fréquentant ces cours recevront une ration familiale pour compenser la perte de chaque journée de travail.
61. Au moins 4 000 femmes bénéficieront de l'ensemble de formation concernant les droits civiques. Elles étudieront des questions telles que les soins de santé, l'hygiène, la nutrition, la maîtrise de la fécondité, la violence domestique et les droits civiques. Les cours, conférences ou ateliers prévus seront assurés par 100 animatrices, qui seront formées par le Ministère pour la promotion des femmes et du développement humain et recevront des rations alimentaires en échange de leur travail.
62. Au moins 3 200 femmes et 320 hommes seront formés, au sein de groupes de travail, en vue d'encourager l'épargne et le micro-crédit pour des activités rémunératrices. On estime que ces femmes seront à même d'accroître d'environ 30 pour cent leur contribution aux revenus du ménage; parallèlement, cela renforcera leurs compétences et leurs capacités personnelles, augmentera leur respect de soi et améliorera leurs capacités à diriger et à gérer.
63. Environ 700 femmes et 70 hommes faisant preuve d'esprit d'entreprise recevront une assistance technique et un complément de formation et bénéficieront de micro-crédit, en vue de créer environ 70 micro-entreprises agro-industrielles durables, de façon à contribuer au renouveau économique de la zone et à créer des emplois.
64. Les bénéficiaires par composante sont récapitulés ci-après:

Activités	Participants		Bénéficiaires de l'aide alimentaire	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Vivres-contre-travail* pour la production agricole	8 800	9 200	36 000	54 000
Activités rémunératrices	320	3 200	320	3 200
	70	700	70	700



Activités de formation				
– alphabétisation fonctionnelle	400	4 000	400	4 000
– droits civiques	-	4 000	-	4 000
– animateurs techniques	250	50	250	50
Equipements scolaires	1 300	1 200	5 000	7 500
Total partiel	11 140	22 300	42 040	73 450
Total	33 490		115 490	

* Pour les activités vivres-contre-travail, une "ration familiale" prévoit de quoi nourrir cinq personnes.

APPUI AU PROJET

65. L'INFES et le FONCODES cofinanceront le projet, qui fera l'objet d'accords interinstitutions. L'INFES fournira le matériel et l'assistance technique pour la remise en état et l'agrandissement des établissements scolaires, et assurera la supervision. Le FONCODES financera les investissements productifs et sociaux.
66. Dans un cadre qui accorde la priorité à une population jusque-là exclue du processus de développement durable et de planification stratégique par les autorités locales, les perspectives de coopération interinstitutions sont excellentes. Le PRONAA et le PAM travailleront en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui se sont associés au PROMUDEH pour former les femmes chefs de file, les agents d'alphabétisation et les instructeurs civiques.
67. L'Office allemand de la coopération technique (GTZ) met en oeuvre actuellement un certain nombre de programmes avec le PRONAMACHCS dont le projet pourrait tirer parti. Ces programmes comprennent notamment une stratégie nationale visant à former le personnel du PRONAMACHCS à tous les niveaux et une analyse de la problématique hommes-femmes qui aidera à définir des activités concrètes au bénéfice des femmes rurales.
68. La Communauté européenne également a financé l'élaboration participative des plans d'opérations dans 70 districts des départements de Apurímac, Ayacucho et Huancavelica, dans le cadre de la stratégie menée actuellement par l'Union européenne visant à appuyer la sécurité alimentaire en renforçant le développement au niveau local.
69. L'Organisation internationale du travail (OIT) a également manifesté de l'intérêt pour le projet, en notant qu'il pourrait être extrêmement bénéfique en termes d'échange d'idées et de méthodologies.

Suivi et évaluation

70. Le suivi et l'évaluation des activités de projet se feront par le biais de la mise en oeuvre d'un vaste système d'information qui permettra d'obtenir les données de référence nécessaires à la détermination d'indicateurs; on pourra ainsi mesurer les progrès, les résultats et le respect des engagements en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, ainsi que la ventilation par sexe des agents, des exploitants qui participent au projet et des bénéficiaires de chaque activité.
71. Les études d'évaluation d'impact effectuées lors du projet précédent ont montré que l'enquête de référence initiale était incomplète. Conformément à la recommandation



formulée par la mission d'évaluation, une étude de référence exhaustive couvrant les 32 bassins versants sera effectuée sur trois ans afin qu'il soit plus facile de répondre aux exigences en matière d'établissement de rapports fondés sur les résultats.

72. Les indicateurs de progrès seront mis au point principalement à l'aide de données extraites des rapports semestriels et trimestriels sur les mouvements de produits alimentaires et de fonds qui doivent être élaborés par les agences d'exécution et les institutions de cofinancement. Ces données viendront s'ajouter à celles produites par les activités de suivi et évaluation.
73. Les indicateurs d'impact et d'effets utilisés pour mesurer la précision avec laquelle les résultats prévus dans le cadre logique pour chaque objectif de projet ont été définis (pour plus de détails, voir l'annexe IV: Cadre logique) seront tirés des enquêtes et études de référence, des estimations obtenues à partir de la simulation de modèles sur ordinateur, des groupes cibles, des enquêtes régulières et des rapports d'évaluation.
74. Les enquêtes seront menées sur un échantillon des bénéficiaires qui vivent dans les trois catégories de petits bassins versants. Des études de cas seront également effectuées pour examiner les principaux problèmes concernant les trois composantes du projet.

FAISABILITE ET DURABILITE DU PROJET

Faisabilité technique

75. La mission a constaté que les normes de travail pour les activités du projet étaient généralement appropriées par rapport aux caractéristiques des terres et aux conditions de travail qui existent à divers endroits de la région.
76. Compte tenu de l'importance de la remise en état des parcours et du redressement de l'élevage pour le projet, la mission s'est efforcée tout particulièrement de mettre au point des normes pour ces activités. Un effort similaire a été entrepris pour la micro-irrigation. Dans chaque cas, la mission a élaboré des normes minutieuses, permettant de procéder aux ajustements nécessaires en cours d'exécution du projet.
77. La faisabilité technique de la composante d'élevage est tributaire de l'expansion rapide des parcours et des aliments pour animaux grâce aux mesures recommandées. Il faudrait y associer des mesures visant à stimuler l'assistance technique fournie par le PRONAMACHCS, avec la participation de jeunes animateurs techniques.

Faisabilité économique

78. Il n'a pas été possible d'effectuer une analyse économique et financière détaillée portant sur les modèles de parcelles qui bénéficieront de l'appui du projet; toutefois, sur la base de calculs effectués à l'aide du logiciel FARMOD qui a été utilisé pour d'autres projets similaires du PAM exécutés au Guatemala et au Nicaragua, on a estimé que le taux de rendement interne dépasserait le coût d'opportunité du capital dans les zones rurales. D'après l'expérience acquise au cours de la première phase du projet Pérou 5162, la production vivrière devrait augmenter de 450 kilogrammes par an et par famille—soit une augmentation totale de 17,6 pour cent de la production agricole. La migration des hommes en quête d'un travail non agricole devrait baisser de 50 pour cent.
79. Il ne convient pas ici de calculer précisément le taux de rentabilité économique à court terme des investissements et des dépenses visant à créer de nouvelles micro-entreprises



dans les zones rurales pauvres. Ces investissements doivent être considérés comme faisant partie de l'apprentissage de compétences dans le domaine des affaires, liées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.

80. La valeur de ces activités doit être mesurée en termes de développement du capital humain grâce à l'acquisition de connaissances et de compétences par les personnes engagées dans la création de micro-entreprises, ainsi que d'allègement de la charge qui pèse sur les ressources publiques, du fait de la réduction du nombre de chômeurs.

Viabilité sociale

81. La mission a constaté que les petits exploitants des petits bassins versants manifestaient beaucoup d'intérêt pour le projet, et que les autorités locales et régionales étaient prêtes à unir leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés. L'approche participative et axée sur la problématique hommes-femmes du projet, associée à la stratégie consistant à dispenser une formation dans tous les domaines, permettra de garantir la viabilité sociale.

Considérations écologiques

82. Du point de vue de l'environnement, les terres seront mises en valeur par la construction de terrasses, la plantation d'arbres, la prévention de l'érosion des sols et la rotation des cultures. Les terres appauvries seront remises en état. Les techniques de récolte de l'eau (barrages, digues, gestion de l'eau de source, infiltration, dispositifs de percolation et bassins de captage) serviront de base à une production vivrière accrue et à un meilleur environnement.
83. Les retombées négatives possibles sont notamment les suivantes:
- a) accroissement de la salinité des sols du fait d'une mauvaise gestion;
 - b) érosion des sols due aux crues éclaircies, au surpâturage et à la perte de la couche arable;
 - c) utilisation excessive des pesticides et des engrais.

Durabilité

84. Une fois achevé, le projet aura des effets durables si l'on parvient à renforcer le capital humain, en particulier des femmes, les organisations de petits exploitants vivant dans les petits bassins versants et la planification participative. Comme il est indiqué dans la section sur l'appui au projet, les mesures nécessaires seront prises pour assurer une coopération interinstitutions efficace et pour mobiliser des fonds d'autres sources. Un autre facteur permettant de garantir la durabilité est la capacité du projet à encourager les familles d'exploitants à adopter des techniques qui résoudront les problèmes causés par un système inefficace d'aménagement des parcours et de conduite de l'élevage et par l'absence d'irrigation localisée. Par conséquent, les activités de formation feront l'objet d'une attention et d'un soutien particuliers.
85. Les activités entreprises dans les sept petits bassins versants entièrement couverts par le projet devraient être durables, car l'accroissement de la production grâce à la composante agricole, ainsi que les effets des autres composantes, devraient permettre une évolution de la mentalité des populations locales et dégager les excédents financiers dont les exploitants et leurs organisations ont besoin pour financer leurs propres activités.
86. Le degré de durabilité des petits bassins versants des catégories B et C et des micro-entreprises dépendra du succès des activités dans les petits bassins versants A. Si les



effets positifs sont démontrés, cela encouragera les producteurs à participer à des tâches analogues et à assurer plus largement leur financement.

87. Il convient de garder à l'esprit que le relèvement des ressources naturelles et humaines gaspillées ou sous-exploitées demande beaucoup de temps et nécessite habituellement un appui sur des périodes pouvant dépasser cinq ans.

Risques

88. Les plus grands risques qui menacent le projet concernent les éventuels phénomènes climatiques ou naturels susceptibles d'avoir de graves répercussions sur la production agricole, comme cela s'est produit en 1998 ou les années précédentes. La progression normale du projet pourrait être gênée par une modification majeure des fonctions ou des budgets des agences d'exécution ou des institutions de cofinancement.
89. En outre, il est crucial que les activités agro-industrielles bénéficient d'une stratégie de commercialisation adéquate; un soutien à cet effet est prévu dans le budget du projet.

EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

90. Les vivres devant être distribués par le projet seront achetés localement auprès de producteurs dans la même zone de projet ou viendront d'autres zones de production vivrière du pays, ce qui incitera les exploitants à augmenter la production nationale. La distribution de vivres n'aura pas d'effet dissuasif sur la production locale, car elle se fera à l'époque où la production est faible du fait de la sécheresse.
91. Au titre du projet, 10 849 tonnes de blé seront importées chaque année, ce qui représente au total 54 249 tonnes. Le Pérou, qui ne produit pas de blé, assure 92 pour cent de ses besoins de cette céréale par des importations. Les importations de blé en 1997–1998 ont atteint au total 1,15 million de tonnes. Les importations dans le cadre de ce projet permettront de reconstituer les faibles réserves de devises étrangères, qui sont nécessaires aux programmes de redressement économique et social.
92. Le projet n'entraînera pas une dépendance à l'égard de l'aide alimentaire, principalement du fait que l'un de ses objectifs immédiats est d'accroître la production vivrière des familles de petits exploitants en mettant au point un nouveau système de production, plus efficace et plus durable; en outre, la durée réelle du projet sera courte.

COÛTS DU PROJET

93. Les coûts du projet sont indiqués en détail aux annexes I et II.

COORDINATION ET CONSULTATION

94. Le projet va dans le sens de la décision adoptée par les institutions des Nations Unies qui oeuvrent au Pérou visant à harmoniser les cycles de programmation pour 2001. Le bilan commun de pays a été établi en 1998 avec la participation de l'ensemble des institutions faisant partie du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Gouvernement péruvien, qui l'a approuvé en avril 1999.



95. Le bilan commun de pays soulève les grandes questions ci-après en ce qui concerne les priorités du PAM: a) la nécessité de lutter contre l'exclusion sociale, b) la nécessité d'élargir l'accès aux possibilités et aux avantages découlant de la croissance économique, et c) la nécessité de renforcer les mécanismes en vue d'une conservation adéquate de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.
96. En octobre dernier, les premiers pas ont été faits en vue de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unie pour l'aide au développement, avec la mise en place d'un comité directeur et d'une équipe technique pluri-institutions, qui a déjà élaboré un plan de travail et un calendrier d'activité. On espère que ce plan-cadre sera achevé d'ici la fin 2000. Le PAM prendra une part active au processus du Plan-cadre.
97. L'expérience du FIDA au cours de la première phase a permis d'offrir des possibilités de crédit. Le FIDA a travaillé étroitement avec la mission d'évaluation, à laquelle il a fait part de ses idées et de son expérience en matière d'identification des contrats dans le cadre des activités rémunératrices. Le FIDA envisage l'élargissement d'un nouveau projet mettant en place un "couloir économique" à proximité de la zone du projet.
98. Il est essentiel que les institutions coordonnent étroitement leurs activités pour garantir que l'aide du PAM aura le plus d'impact possible. Le SECTI, en tant qu'organisme international de coordination de la coopération technique, jouera un rôle important, car il devra s'assurer que l'équipement et le matériel nécessaires aux travaux sont bien complémentaires.
99. Le projet sera mené en outre en coordination avec les autorités municipales et un certain nombre d'ONG locales, afin de compléter les activités du projet.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

100. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration, dans la limite du budget indiqué aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Blé	54 249	130	7 058 477
– Huile végétale	818	810	662 820
– Pois	1 308	400	523 200
Total, produits	56 375	1 340	8 244 497
Transport extérieur		44,05	2 400 000
Autres coûts opérationnels directs			300 800
Total partiel, coûts opérationnels directs			11 045 297
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total partiel, coûts d'appui directs			2 000 000
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			1 000 000
COÛT TOTAL POUR LE PAM			14 045 297

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)****Dépenses de personnel**

Personnel international P4	717 500
Fonctionnaires nationaux	237 500
Personnel local et temporaire—Services généraux	210 000
Total partiel	1 165

Services d'appui technique et formation

Gestion et exécution de la composante sur l'épargne et les activités rémunératrices	360 000
Création et développement de micro-entreprises	83 000
Suivi et évaluation du projet	120 000
Formation des homologues sur les droits de la femme et les droits civiques	25 000
Alphabétisation fonctionnelle des femmes: formation des formateurs et élaboration de matériel	230 000
Total partiel	818 000

Voyages et indemnités journalières de subsistance

Déplacements intérieurs	80 000
Total partiel	80 000

Véhicules

Carburant et entretien	6 000
Total partiel	6 000

TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	2 069
-------------------------------------	--------------



ANNEXE III



ANNEXE IV



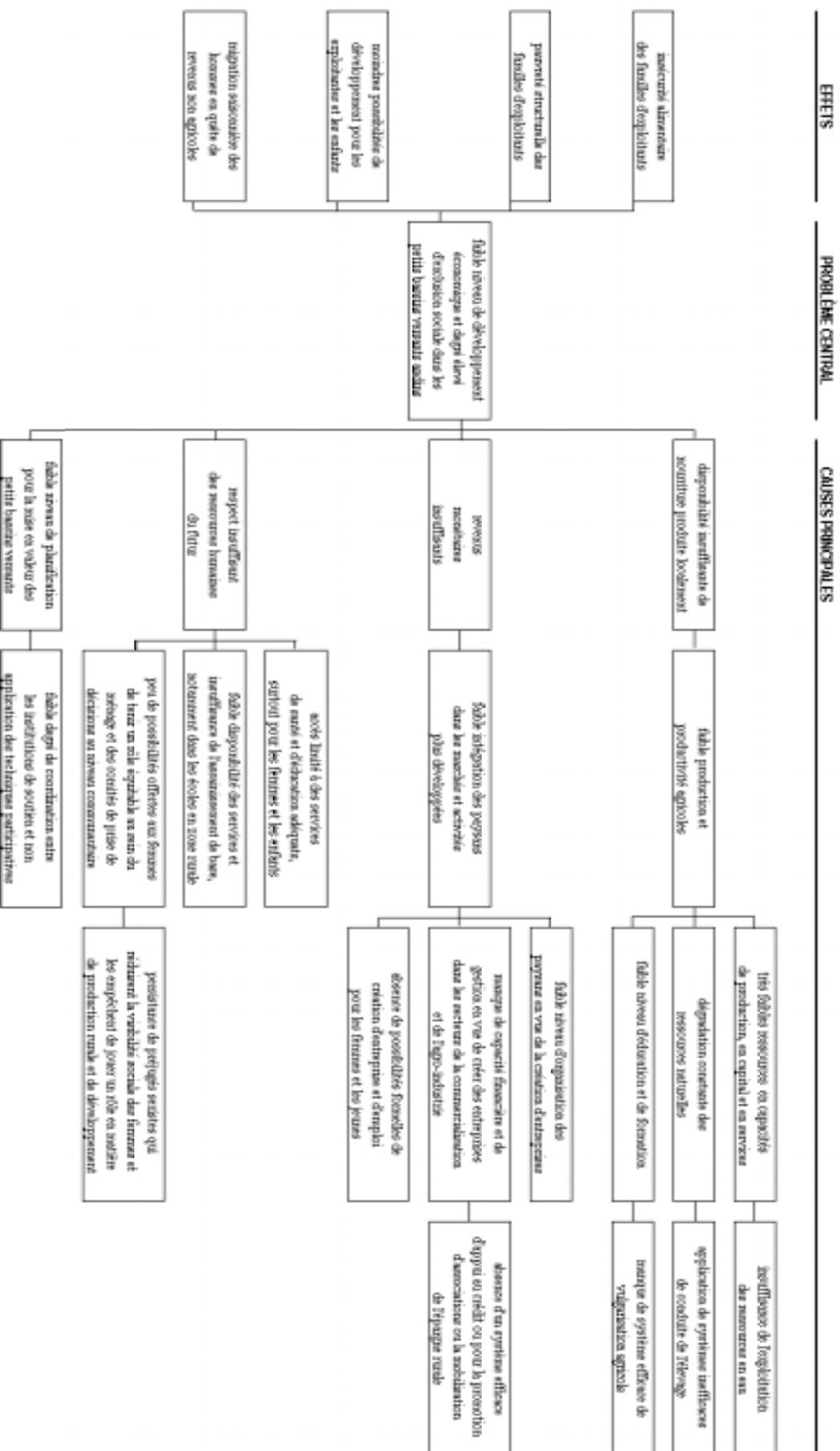




ANNEXE V



ARBRE DES PROBLÈMES



CADRE LOGIQUE

Objectif	Résultats	Indicateurs de progrès et de succès	Evaluation
Objectif à long terme			
Contribuer au développement socio-économique durable des habitants des petits bassins versants andins par le biais de l'utilisation efficiente des ressources humaines et économiques			
Objectifs immédiats			
1. Améliorer la sécurité alimentaire des familles d'exploitants	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 5 à 25 pour cent de la production agricole par habitant • Accroissement de 5 à 25 pour cent de l'accès à la nourriture • 9 200 femmes et 8 800 hommes bénéficiaires d'activités vivres-contre-travail • Participation des femmes à la majorité des comités chargés de la réception des vivres et des activités VCT • Prise de conscience des femmes des rations auxquelles elles ont droit et de la manière de les utiliser dans leur foyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité totale de nourriture • Consommation de denrées alimentaires achetées • Nombre d'hommes et de femmes ayant pris part à des activités vivres-contre-travail • Nombre de femmes supervisant les distributions alimentaires • Pourcentage de femmes conscientes de la qualité et de la quantité des aliments auxquels elles ont droit • Utilisation de la nourriture au foyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de référence • Estimations faites par simulation avec le logiciel FARMOD • Etudes de cas • Rapports du PRONAMACHCS • Rapports du PRONAA et du PRONAMACHCS • Enquêtes, entretiens et groupes cibles • Rapports d'évaluation du projet
2. Accroître le niveau de revenus des familles d'exploitants	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 5 à 25 pour cent du revenu familial • Augmentation de 20 à 50 pour cent des besoins en main-d'oeuvre • Réduction de 10 à 30 pour cent de la migration saisonnière des hommes 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu familial total • Nombre d'emplois créés (temps partiel et complet) • Pourcentage de réduction des migrations saisonnières et permanentes des hommes et des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Estimations faites par simulation avec le logiciel FARMOD • Rapports du PRONAMACHCS et du PRONAA • Etudes de référence concernant les revenus et les migrations saisonnières et permanentes

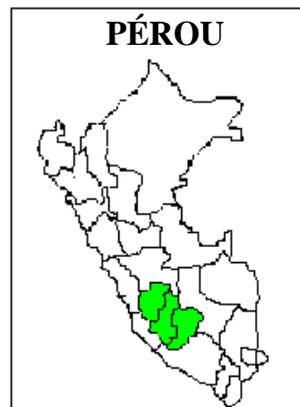
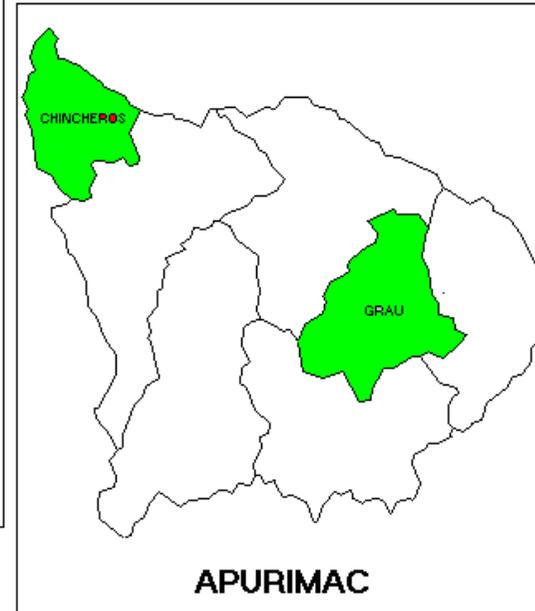
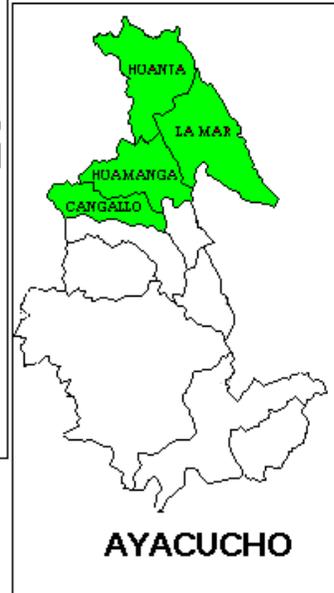
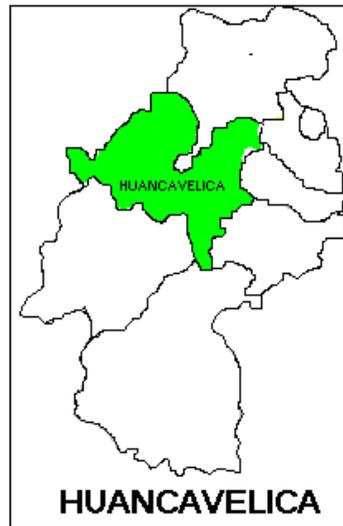
CADRE LOGIQUE

Objectif	Résultats	Indicateurs de progrès et de succès	Evaluation
	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 10 à 30 pour cent de la contribution des femmes au revenu familial 3 200 femmes et 320 hommes répartis dans 107 groupements pour la constitution de l'épargne et la gestion d'un fonds renouvelable 700 femmes et 70 hommes formés à la gestion et membres de 70 micro-entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Revenu annuel moyen des femmes participant au projet Nombre de banques rurales créées et nombre de participants, par sexe et par petit bassin versant Portefeuille d'épargne et de micro-crédit moyen, par banque rurale et par petit bassin versant Nombre et situation des micro-entreprises créées, nombre d'hommes et de femmes y participant, par activité et par bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes et groupes cibles Etudes de référence Rapport du PRONAA et du PRONAMACHCS Rapports du PRONAA/ONG Rapports du PRONAA/ONG
3. Accroître la participation des femmes aux activités du projet et aux comités de prise de décisions	<ul style="list-style-type: none"> Réduction d'environ 20 pour cent de l'analphabétisme parmi les femmes Augmentation de 50 pour cent de la participation des femmes aux activités et organisations communautaires 25 pour cent des activités vivres-contre-travail directement destinées aux femmes et supervisées par elles 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et pourcentage d'hommes et de femmes alphabétisés Utilisation fonctionnelle des compétences en matière de lecture et d'écriture Type d'activités choisies Nombre de participantes et allocation des ressources Avantages créés Type de contrôle effectué par les femmes Nombre de diagnostics participatifs faits, avec identification des besoins pratiques et stratégiques des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du PRONAA/PRONAMACHCS Enquêtes, groupes cibles Rapports du PRONAA/PRONAMACHCS Groupes cibles

CADRE LOGIQUE

Objectif	Résultats	Indicateurs de progrès et de succès	Evaluation
4. Améliorer les équipements scolaires des petits établissements	<ul style="list-style-type: none"> • 4 000 femmes formées aux questions telles que droits civiques, santé, maîtrise de la fécondité et violence domestique • Au moins un tiers des postes à responsabilités au sein des comités mis en place au titre du projet occupés par des femmes • Entre 150 et 250 écoles rurales où un seul enseignant assure plusieurs classes, écoles couvrant plusieurs niveaux dispensant un enseignement préscolaire et primaire dotées d'équipements scolaires et de systèmes d'assainissement de base adéquats 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes participant régulièrement à la formation • Mesure dans laquelle les femmes estiment que leur condition sociale, leur pouvoir et leur situation économique se sont améliorés • Nombre et pourcentage de femmes qui participent à chaque comité, par bassin versant • Mesure dans laquelle les femmes expriment leur opinion et ont une influence sur la ligne de conduite des comités • Type de propositions faites par les femmes et mises en pratique • Nombre d'écoles et type d'infrastructure matérielle améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes cibles • Etudes de référence • Groupes cibles • Rapports du PRONAA/PRONAMACHCS; supervision • Etudes de référence • Observation directe; groupes cibles • Enquêtes; groupes cibles

PÉROU 6240.00 - ZONES D'INTERVENTION DU PROJET



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.